

N°68

**Objet : ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTIONS DE
FONCTIONNEMENT AUX
ASSOCIATIONS SPORTIVES
PERCEVANT PLUS DE 3000€
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

**Rapporteur :
M. Martin DESSAIGNES**

Date de la Séance :

11 DECEMBRE 2024

Date de la Convocation :

5 DECEMBRE 2024

**Date d'affichage de la
convocation :**

5 DECEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 11 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoint

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Jean-Paul DEMAREZ, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Annie-Nicole M'BOÉ, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

François DAZELLE	pouvoir à	Marc HONORÉ
Alisson ZANI	pouvoir à	Katell LANDIER
Gharib NAJI	pouvoir à	Camille VAUR
Véronique LEBARBÉ	pouvoir à	Evelyne BEAUDICHON
Landry NKOUKA MILANDOU	pouvoir à	Sarah SABOURIN

Etaient absents :

Abdelyamin DERRADJI
Maeva CRUZ
Salim LESAGE
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Jean-Paul DEMAREZ

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	35
Membres présents :	26
Membres représentés :	05
Membres absents :	04

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères

2024/

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2024

N° 68

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PERCEVANT PLUS DE 3000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Rapporteur : M. Martin DESSAIGNES

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 02/12/2024

Considérant que les associations concernées participent au développement d'actions d'intérêt local,

Considérant que les subventions de fonctionnement visent à soutenir le fonctionnement courant des associations,

Considérant que la Ville souhaite réaffirmer et concrétiser son soutien à la vie associative locale au travers d'aides financières

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'allouer une aide financière, dite subvention de fonctionnement, aux associations suivantes :

Association	Nombre de licenciés saison 2023-2024	Subvention de fonctionnement
CLOCA	2019	90 855€
FCA	619	27 855€
LGA	390	17 550€
BO' Boxing	313	14 085€
RCA	123	5 535€
TOTAL	3464	155 880€

ARTICLE 2: DÉCIDE d'allouer une aide financière, dite subvention exceptionnelle à projet, aux associations suivantes :

Association	Projets retenus	Subvention à projet
CLOCA	Développement école d'athlétisme 3000€	4 600€

	Aide financière pour l'achat de 2 tables de tennis de table de compétition 1600€	
RCA	Accompagnement de l'école de rugby pour leur sortie de fin d'année 1500€ Accompagnement du rugby à XV pour un tournoi de fin d'année 810€ Accompagnement de l'école de rugby sur un match du stade Français 500€	2 810€
BO' Boxing	Formation des bénévoles (assistant Prévôt fédéral et Prévôt Fédéral) 5 460€	5 460€
FCA	Soutien au recrutement d'un éducateur pour la section féminine 3 000€ Soutien au projet d'échange international avec tournoi en Algérie 5 285€	8 285€

ARTICLE 3 : PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2024 du gestionnaire SPORTS à l'imputation 65748.

Fait et délibéré à Achères, le 11 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maro HONORE

